

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

N° W19-509211

ND: 52019

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10679 Société : RAN
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : BENAÏSSA Hind
 Date de naissance : 26.01.1976
 Adresse : 29 Rue TAMAN IBNOU AYA Boureguo
 OUSA
 Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 
 Date de consultation : 07/03/2020
 Nom et prénom du malade : BENAÏSSA Hind Age : 44 ans
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Affection ORL
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 07/03/2020
 Signature de l'adhérent(e) : 

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie N° W19-509211

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
 Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 10679
 Nom de l'adhérent(e) : Benaïssa Hind
 Total des frais engagés : 650,00 DA
 Date de dépôt :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Aïal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Aïal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



د. البغدادي الطيب
Dr. BAGHDADI Tayeb

طبيب أخصائي في أمراض وجراحة :
الأذن والسمع ، الأنف وجيوب الانف ،
الحلق والحنجرة ، العنق والغدة الدرقية
خريج كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

Oto-rhino-laryngologiste
Spécialiste des maladies et chirurgie de :
Oreille et Audition, Nez et Sinus,
Gorge et Larynx, Cou et thyroïde

Lauréat de la faculté de Medecine
et de Pharmacie de Casablanca

ORDONNANCE

Casablanca, le 07-03-2020

Note d'honoraires

Le Dr BAGHDADI Tayeb, prie M BEN AISSA HEND
d'accepter l'expression de de ses sentiments
distingués et lui présente, suivant l'usage, sa
note d'honoraires pour Audiogramme
+
IMPEDENCE
S'élevant à la somme de quatre cent (400)
dirhams.

☎ Tél.: 05 22 89 93 93
☎ Urgences: 06 68 52 19 17
☎ drbaghdadi@hotmail.com

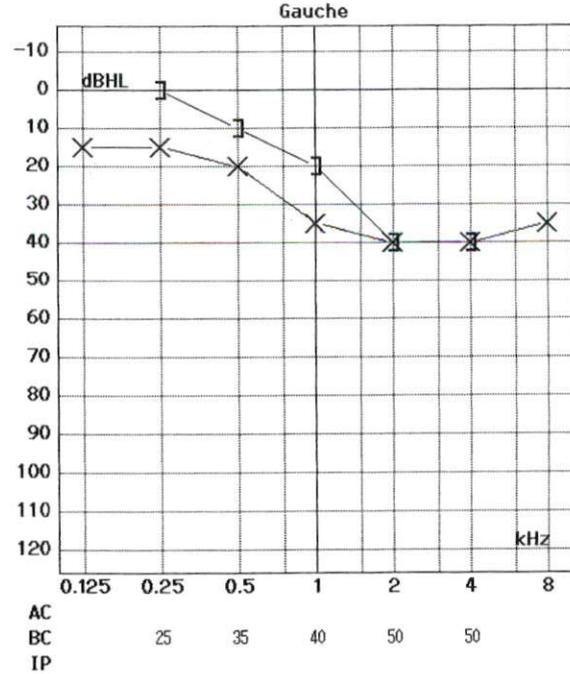
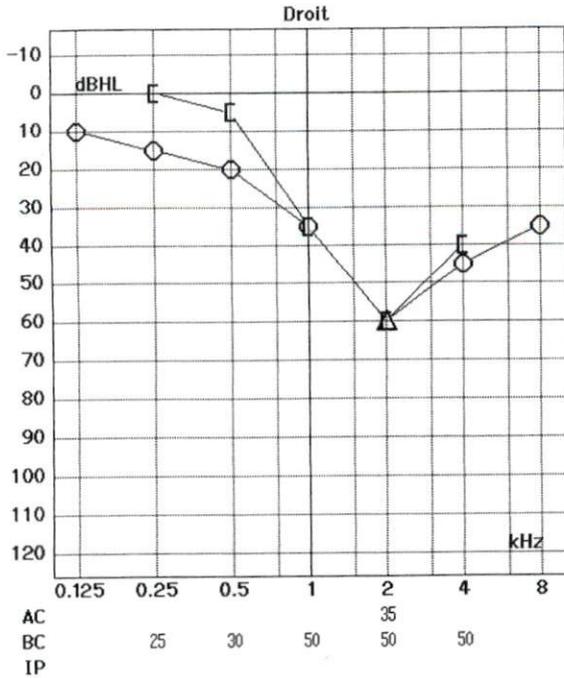
☎ 25, Bd HH24, (Rond-point George, Bd Oum Rabii) Oulfa - Casablanca
25, شارع HH24, تجزئة مولاي التهامي, (مدار جورج و شارع أم الربيع)
حي الالفة - الدار البيضاء

Dr. BAGHDADI Tayeb
Tél : 06 68 52 19 17
Urgences : 06 68 52 19 17
drbaghdadi@hotmail.com

Id : benaissa
Prénom : hind
Nom :

07-03-2020 12:41:12

AUDIOGRAMME



Fréquence	125	250	500	750	1000	1500	2000	3000	4000	6000	8000
% SISI droit											
% SISI gauche											

WEBER : Droit

250	500	1000	2000	4000
↔	←	→	→	↔

Gauche

CONCLUSION :

- oreille droite : surdité de perception moyenne
 - oreille gauche : surdité de perception légère
 - coopération bonne

N Dossier:
 Nom de famille:
 Prénom:

BENAIH
Hand

Interacoustics A/S
 Drejervænget 8
 5610 Assens

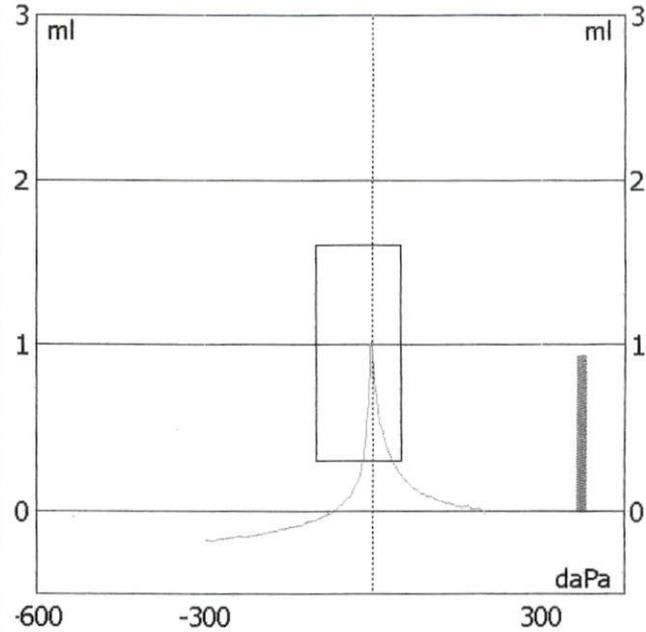
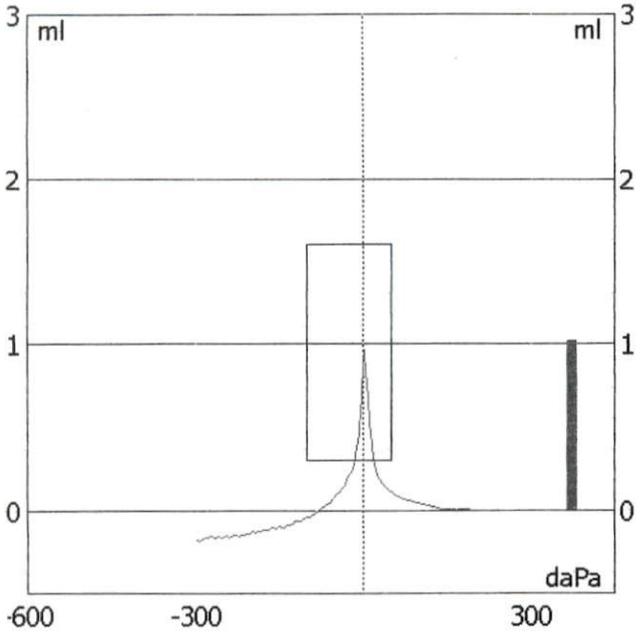


07/03/2020 11:56:31

Droite
 226 Hz

Tymp 226 Hz

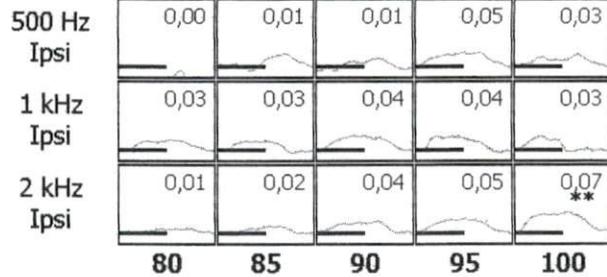
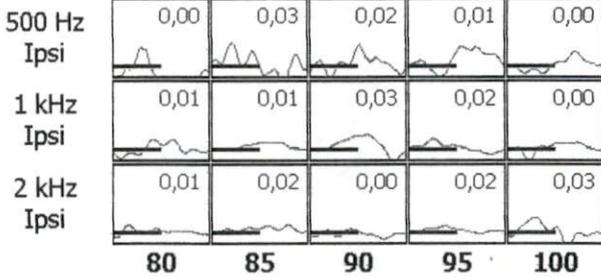
Gauche
 226 Hz



Volume (ml) 1,03 Pression (daPa) 2
 Compliance (ml) 0,97 Gradient (daPa) 20

Volume (ml) 0,94 Pression (daPa) -1
 Compliance (ml) 1,03 Gradient (daPa) 26

Reflexe ipsi



- courbe d'aspect normal, bilatérale
 - Reflexe stapedien présent sur la fréquence
 2000 à gauche uniquement.

[Signature]
 P. CHADI Tayeb
 Audioprothésiste
 Triangle Service - Faculté
 56100 Assens